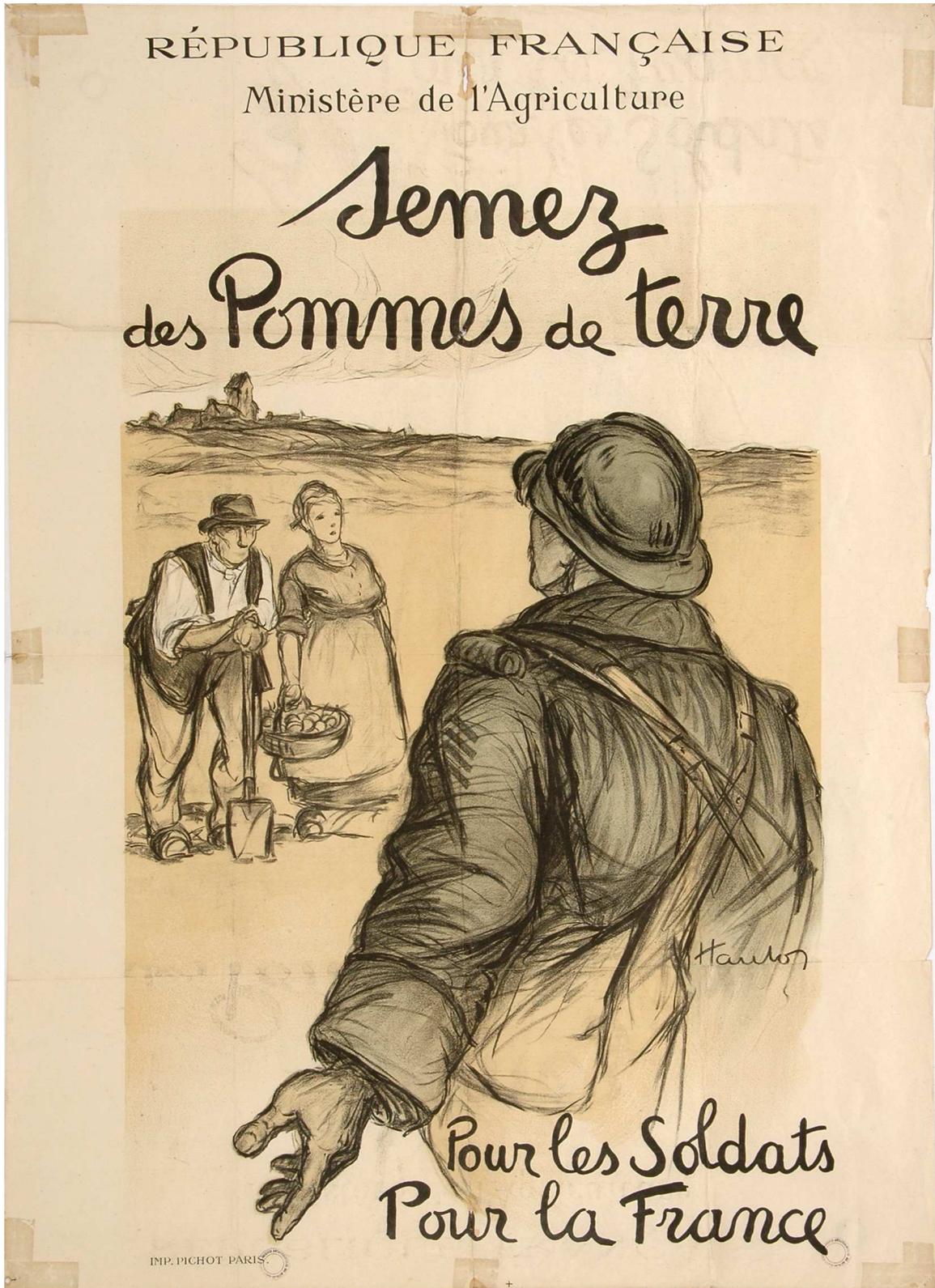




ROUMOULES



Alpes-de-Haute-Provence





SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- Séances du Conseil Municipal
- Quelques dates
- État civil

TRAVAUX

(page 5)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 6)

- Le point sur Chauret 2
- Commission sociale
- Bienvenue à ...
- Bibliothèque
- La Marseillaise
- Ecole

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 10)

- Nouvelles du Parc du Verdon

ANIMATIONS

(page 11)

- Calendrier
- La vie associative

PATRIMOINE

(page 18)

- Quelques lignes d'histoire
- Les cabanons

INFOS PRATIQUES

(page 20)





Ce que j'en pense

Mesdames et Messieurs, mes chers concitoyens,

L'année dernière, à la même période, je vous faisais partager mes inquiétudes sur les conséquences dramatiques de la sécheresse que nous connaissions : rivières taries, végétation séchée ou brûlée, fontaines arrêtées et limitation de l'usage de l'eau par arrêté préfectoral ainsi que des désordres importants dans les maisons. Une situation dramatique qui aurait pu perdurer et devenir catastrophique. Parmi les vœux que je formulais alors pour l'année 2018, il y avait bien entendu celui du retour de la pluie salutaire. Je ne sais pas si nous avons été écoutés par Dieu ou Jupiter mais l'année 2018 a été particulièrement pluvieuse. Il est tombé près de 1000 mm d'eau depuis le 1^{er} janvier, un record, alors que 2017 détenait le record de la plus faible pluviométrie ! Deux années qui se suivent mais qui ne se ressemblent pas ! Des épisodes méditerranéens provoquant des inondations comme dans l'Aude qui succèdent à des mois très secs ! le nord-est de la France touché par une sécheresse accrue alors que le sud-est subit les effets de pluies torrentielles ! La nature est-elle devenue incontrôlable, le climat complètement déréglé ? Certainement et la grande majorité des scientifiques s'accordent pour dire que l'homme et ses activités sont largement responsables de cet état et qu'il y a désormais urgence. Nous en sommes tous très conscients et savons pertinemment que les remèdes engagés pour enrayer la hausse de la température de la planète seront de cheval et se concrétiseront par une révolution dans nos façons de vivre, de travailler, de se déplacer. Nos économies fondées depuis la fin du XIX siècle sur l'utilisation accrues d'énergies fossiles carbonées (pétrole, charbon...) devront trouver d'autres sources d'énergie non polluantes. On parle alors de transition énergétique ou écologique ! Voilà le mot qui est désormais dans tous les esprits dont une partie du financement, à travers l'augmentation des taxes sur les produits pétroliers a déclenché spontanément une vague de colère sans précédent dans le pays. La crise des « gilets jaunes » comme on l'appelle est le témoignage plus profond d'un malaise général qui touche plus particulièrement les classes moyennes qui subissent plus qu'elles n'en profitent des conséquences de la mondialisation. Cette majorité silencieuse, qui travaille ou qui a travaillé, qui paie des impôts et qui est obligée d'utiliser un véhicule surtout en zone rurale, voit son pouvoir d'achat diminué. Elle craint à terme de se paupériser. Voilà le risque pour notre démocratie car le développement de ses classes moyennes depuis plus de 150 ans a permis la compréhension et la pérennisation de notre système démocratique républicain.

Cela suppose aussi le respect d'un pacte entre le citoyen et ses représentants qui organisent la bonne marche de la vie en société. Pour cela aussi, il faut que l'impôt soit réparti de façon équitable selon le revenu de chacun et que son utilisation soit comprise et justifiée par le contribuable qui attend en retour une redistribution de cette richesse et des accès à des services ou des investissements publics. S'il n'y a plus de lisibilité, le doute puis la méfiance s'installe. Visible depuis quelques années, celle-ci éclate au grand jour à l'heure actuelle. Cette fracture sociale doublée par une fracture territoriale entre le monde rural et le monde urbain, la France d'en haut et la France d'en bas, s'aggrave et risque de nous conduire vers des aventures chaotiques aux conséquences incalculables. Face à cette situation explosive, les pouvoirs publics doivent réagir de façon urgente en écoutant cette détresse, revenir sur terre en adoptant des mesures de bon sens et cohérentes et surtout renouer le dialogue avec les corps intermédiaires et notamment les élus locaux, qui, au quotidien et dans leur territoire respectif, gèrent la proximité. Une sage et modeste suggestion...

Dans ce contexte qui ne porte pas à la joie, rappelons-nous toutefois que nous approchons des fêtes de fin d'année. Une période de trêve, de partage et d'espoir. Je vous souhaite quand même un bon Noël et peut être cette année, le Père Noël nous entendra...

Je vous adresse à vous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers mes meilleurs vœux d'espoir, de santé, de travail, d'épanouissement affectif et sentimental pour 2019.

Tous mes vœux aux petits Roumoulines nés en 2018 ainsi qu'à tous les nouveaux habitants venus s'installer dans notre beau village.



**Joyeuses fêtes
à tous**

Le Maire

Gilles MEGIS



Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Serge CHUDZIK
2^e Adjoint, Concetta ZUNINO
3^e Adjoint, Jean BLANC

Robert AMBROSI
Annie BARATTA
Delphine CHAILLAN
Alain COCUAUD
Marie-Christine DEAUZE
Jean-Philippe LO SCHIAVO
Laurent MANUEL
Sébastien MOHEN
Gilles PRIN-ABEIL
Alain Patrick ROY
Annie TAXIL

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 28 août 2018

Adoption du compte rendu de la séance du 11 juillet 2018, à l'unanimité

DPU non exercé : vente Péciak/Ravel Charpin D 904.

N° 2018 – 052 – Délibération modificative budget commune N°1 : 2151-103 + 31 640.00 / 1321 103 + 31640.00. A l'unanimité.

N° 2018 – 053 – Travaux école : Accord pour l'offre d'assurance dommage ouvrage pour les travaux de l'école faite par la SMACL pour un montant de 4 454.11 euros HT. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 – 054 – Désignation des délégués au Syndicat Mixte du PNRV : Monsieur Alain Patrick ROY est élu délégué titulaire et Monsieur Gilles PRIN-ABEIL est élu délégué suppléant pour la formation plénière, formation Parc et formation Gestion de L'eau. A l'unanimité. Faire délibération.

N° 2018 – 055 – Lotissement Charet 2 : Faire délibération des conditions de vente des lots avec les bonnes superficies au prix de 65 euros le m² et des parcelles annexes (N° ZA 69, 66, 65, 64 et 63) au prix de 2.00 euros TTC le m² (terrain non constructibles). Ces parcelles annexes seront vendues aux acquéreurs des lots du lotissement. A l'unanimité.

N° 2018 – 056 – : Accord pour vendre le lot n° 2 d'une superficie de 680 m² à Monsieur et Madame José et Maria Monteiro de Sousa pour un montant de 44 200 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 – 057 – : Accord pour vendre le lot n° 4 d'une superficie de 970 m² à Monsieur et Madame Avelino et Beatriz Da Silva pour un montant de 63 050 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 – 058 – : Accord pour vendre le lot n° 5 d'une superficie de 1 095 m² à Monsieur Joshua Sapone et Madame Anne-Sophie André pour un montant de 71 175 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 – 059 – : Accord pour vendre le lot n° 6 d'une superficie de 871 m² à Monsieur et Madame Geoffrey et Laetitia Dolcino pour un montant de 56 615 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 – 060 – : Accord pour vendre le lot n° 7 d'une superficie de 1 126 m² à Monsieur Yohann Girardot et Madame Cécilia Saurat pour un montant de 73 190 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 – 061 – Maison Puccini rue Grande : Accord pour vendre cette maison située parcelles F 177 et F 178 à Monsieur Jorge Monteiro pour un montant de 8 000.00 euros TTC en l'état. Les frais de notaire sont à sa charge. Faire délibération, à l'unanimité.

Local sous la Mairie : A étudier

Séance du 10 octobre 2018

Adoption du compte rendu de la séance du 28 août 2018 à l'unanimité.

Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts à 11h30 suivi de l'apéritif dans le local de la future bibliothèque. Commander une gerbe au fleuriste de Riez. Pour la Toussaint mettre 4 chrysanthèmes au Monument aux morts et un sur la tombe de Pierre GUILLAUMOND.

Apéritif de fin d'année pour le personnel communal le vendredi 14 Décembre 2018 à 18H30.

Vœux du Maire : samedi 12 Janvier 2019 à 18H30.

Repas des plus de 60 ans : dimanche 10 Mars 2019

N° 2018 – 062 – Lotissement Charet 2 : Accord pour le règlement et le cahier des charges concernant ce lotissement. Faire délibération. 11 Pour dont 1 pouvoir et 1 abstention.

N° 2018 – 063 - Travaux école : Accord pour l'avenant n°1 à la SARL AIB concernant le changement de matériel (Ba 18 demandé par le bureau de contrôle) d'un montant de 1 392.00 euros HT. Faire délibération. A l'unanimité.

Entretien pompe de relevage assainissement école : Accord pour le devis de la Sarl les Plombiers du Verdon pour un nettoyage deux fois par an, test alarme et remplacement pile si besoin d'un montant de 400.00 euros HT par An. A l'unanimité.

N° 2018 – 064 – Gîte 5 rue des Oliviers : Accord pour les devis de maçonnerie à l'entreprise Monteiro pour un montant de 6 370 euros HT, plomberie à l'entreprise CLS pour un montant de 1 206.79 euros HT et peinture à l'entreprise CIOCCA pour un montant de 1 200 euros HT pour réparer ce gîte. Faire délibération. A l'unanimité.

Répertoire unique électoral. La commission de contrôle sera composée par M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal.

N° 2018 – 065 – Motion de soutien à la régularisation opérationnelle sur le loup : Accord pour cette motion. 10 Pour dont 1 pouvoir et 2 Abstentions. Faire délibération.

N° 2018 – 066 – Certification de la gestion durable de la forêt communale : accord pour adhérer au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pour une période de 5 ans. Faire délibération. A l'unanimité.

Projet voirie 2019. : à étudier.

Représentant au Conseil de Développement DLVA : Monsieur Francis VISINI est proposé comme deuxième représentant pour la commune.

Elagages platanes : Accord pour le devis de La société Altitude Paysage d'un montant de 1500 € HT.

Achat véhicule : Reporté.

Séance du 22 octobre 2018

DPU non exercé : vente Pagnoux/ Schaffter parcelle ZS 188

Adoption du compte rendu de la séance du 10 octobre 2018 à l'unanimité.

N° 2018 – 067 – Travaux école : Accord pour l'avenant n°1 à la Société Pelestor Electricité concernant l'alarme incendie et le réseau filaire d'un montant de 4 143.26 euros HT. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2018 – 068 – Lotissement Chauret 2 : Annulation du règlement et du cahier des charges approuvés le 10 octobre 2018. Modification du règlement approuvé lors du Permis d'aménager comme suit : annulation de l'article U2 4 concernant les bassins de rétention et rectification du tableau des surfaces. Approbation du nouveau cahier des charges. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2018 – 069 – Règlement Général de Protection des Données à caractères personnel : Ce règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, apportant de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rendant obligatoire leur application. Le volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont les collectivités disposent et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de la mission de Délégué à la Protection des Données dit « DPO » avec les communes membres volontaires, présente un intérêt certain.

Accord pour cette convention de mutualisation proposée par la DLVA. Faire délibération, à l'unanimité.

Travaux cantine : accord pour installer la cantine dans la salle dite « garderie » et mettre la garderie dans la salle de sports. Faire les travaux nécessaires.

Régime indemnitaire : Accord pour une augmentation aux employés en activité. À l'unanimité.

Séance du 31 octobre 2018

Adoption du compte rendu de la séance du 22 octobre 2018 à l'unanimité.

N° 2018 - 070 – Prêt pour Lotissement Chauret 2 : Suite à un retard administratif dans la vente des terrains concernant le lotissement Chauret 2, nous avons demandé au crédit agricole le report du règlement de la première échéance. Accord pour accepter les conditions proposées par le CRCA pour le report d'échéances sans changement de durée, taux du prêt. Seul le montant de l'échéance change. (Proposition n°1) Prendre la délibération autorisant M. le Maire à signer et faire toutes les démarches nécessaires à cette modification d'emprunt. A l'unanimité.

N° 2018 - 071 Délibération modificative budget commune n°2 : 615228 + 11 651.03, 7788 + 11 651.03 ; 2118 + 4886.20, 2138 + 8000.00, 1328 + 12 886.20 ; Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 - 072 Délibération modificative budget commune n°3 : 21318 131 + 3 000.00, 2151 103 – 3 000.00. Faire délibération, à l'unanimité.

Séance du 26 novembre 2018

DPU non exercé : vente Busser Nathalie/ Iacono Eliane F 494 ET F 497.

Adoption du compte rendu de la séance du 31 octobre 2018 à l'unanimité.

N° 2018 – 073 : Contrat assurances : Accord pour le devis de la Smacl pour les assurances multirisques dommage aux biens automobiles et véhicules terrestres responsabilité civile à compter du 1^{er} janvier 2019. La durée globale maximum du marché sera de 4 ans. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 - 074 : Lotissement Chauret 2 : Conditions de vente des lots. Le terme « y compris la tva à la marge » doit être supprimé de la délibération n°2018-055 ainsi que sur les délibérations 2018-056, 2018-057, 2018-058, 2018-059 et 2018-060 ; vu que la division parcellaire et les travaux ont été faits après l'acquisition des terrains. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 - 075 : Lotissement Chauret 2 : Accord pour vendre le lot n° 8 d'une superficie de 1202 m² à Monsieur et Madame Jérôme et Corine JOUFFRAY pour un montant de 78 130 euros TTC ainsi que la parcelle annexe ZA 64 d'une superficie de 891 m² pour un montant de 1 782 euros. Faire délibération, à l'unanimité.

LA VIE MUNICIPALE

Fédération oléicole : Accord pour adhérer pour l'année 2019 à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles. La cotisation est de 50 euros. Accord à l'unanimité.

Fleurissement Village : Accord pour le devis du fleurissement du village 2019 au Gaec Horticole du Verdon pour un montant de 1 396.81 euros ht. À l'unanimité.

N° 2018 – 076 : Voirie route de Puimoisson de la ZA à sous la ferme Commandaire : Demander la subvention pour la dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR 2019) pour ce projet sur la route de Puimoisson PHASE n°1 d'un montant de 114 500 euros ht. Faire délibération approuvant le projet et solliciter la subvention. À l'unanimité.

N° 2018 – 077 : Délibération modificative n°4 BP Commune : 2184 130 + 2300.00, 2313 130 – 2300.00. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2018 – 078 : Délibération modificative n°1 BP Charet 2 : 605 - 300.00 ; 627 + 300.00. Faire délibération, à l'unanimité.

Travaux école : La classe n°2 et la salle WC sont terminées.

N° 2018 - 079 – ENEDIS Convention de servitudes : Accord pour signer cette convention accordant des droits de servitudes sur la parcelle ZX 9 les saintes maries sud pour ripage câbles ½ rame Roumoules ligne souterraine 20 000 volts. Faire délibération, à l'unanimité.

**Vous pouvez retrouver le bulletin municipal
et d'autres informations
sur la commune sur le site internet de la DLVA :**



<http://www.dlva.fr/index.php/accueil-roumoules>



Fermeture des Bureaux

Secrétariat Mairie

Le 26 décembre

Agence Postale

Le 24 décembre et le 31 décembre

Bibliothèque Municipale

Sera fermée les 26 décembre et 2 janvier

Reprise le 9 janvier 2019

Horaires

mercredi 17h00-19h00



DATES A RETENIR

Vœux du Maire : samedi 12 janvier 2019 à 18h30 à la salle polyvalente

Repas des Anciens : dimanche 10 mars 2019

Fête de la St Joseph : 23 et 24 mars 2019

Commémoration du 8 Mai 1945

Secrétariat de la Mairie

Ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Mail : mairie-roumoules@wanadoo.fr

État Civil

NAISSANCE



31/10/2018

Martin, Augusto MENDES RIBEIRO

Si vous souhaitez faire paraître la photo de votre nouveau-né dans le bulletin municipal, vous pouvez nous l'envoyer directement par mail à l'adresse suivante : mairie-roumoules@wanadoo.fr



18 août 2018

Julie, Laure CECCHINI
et
Cédric FERNANDEZ



Décès et inhumations

14/10/2018

Théophile, Marie, Philippe PARJADIS de LARIVIERE

Travaux réalisés au 2nd semestre 2018

Le lotissement communal de Chauret : Dans le précédent bulletin, vous étiez informés de la réalisation du lotissement communal de Chauret, ce chantier communal de 9 lots est terminé et réceptionné le 19 juin dernier. Le prix du m² est de 65 euros TTC, prix très raisonnable lorsqu'on connaît le prix ambiant dans un contexte d'accession à la propriété très tendu. Après appel à candidature, 6 lots sur 9 sont en instance de commercialisation, un permis de construire a déjà été déposé. Ce sont des familles et des enfants supplémentaires qui arrivent sur la commune. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Les travaux de voirie : la poursuite des travaux de voirie sur la route de Puimoisson, voie communale n°2 ont été réalisés dans le cadre du groupement de commandes Sud Verdon par les entreprises Colas-Cattanéo. Cette voie qui s'était fortement dégradée est aussi fortement fréquentée et cela peut conduire certains automobilistes à ne pas respecter la limitation de vitesse, notamment sur la belle ligne droite au-dessus du lieu-dit La Ferraye ! Pour éviter ce genre de problèmes, un ralentisseur a été réalisé. Sachez que la commune, depuis de nombreuses années, investit beaucoup d'argent dans la réhabilitation de ces voies de communications, dans le village comme à l'extérieur.

Des chemins de terre fortement dégradés ont été entretenus : nivelage, rechargement et compactage par l'entreprise Raphel aux quartiers de Sabeyanne et à la Plaine du bois durant le mois d'août.

Les travaux de l'école : ce dossier a fait l'objet d'un point détaillé dans le précédent bulletin. Les travaux de la verrière ont débuté en juillet dernier, ils seront terminés au cours de l'été prochain. Les travaux d'isolation, d'électricité, de chauffage, d'éclairage, de peinture de la salle de jeu et de la salle de garderie ont été effectués en juillet dernier. Le planning a été parfaitement respecté par les entreprises concernées que nous pouvons féliciter pour la qualité de leurs prestations. Pendant les vacances de la Toussaint, 2 autres salles ont été traitées : la salle où se trouvent les sanitaires et une salle de classe. Là aussi le planning a été respecté. Lors des vacances de février et de printemps prochain les dernières salles seront traitées. La réception de ce chantier est prévue en juillet 2019. Un beau projet pour nos enfants et tous ceux qui y travaillent. Avec la subvention de la DETR (Etat) de 72 000€, nous avons obtenu une aide de 40 000€ au titre du FRAT (Fonds Régional d'Aide aux Territoires) de la Région PACA Sud. D'autres subventions ont été sollicitées.

Les ordinateurs de l'école ont été livrés et installés pour la rentrée 2018.

Travaux réalisés au quotidien par nos 2 employés communaux David et Alberto :

- La clôture et le portail autour du hangar communal
- Des murettes autour du city stade pour éviter que le talus verse sur cet espace de jeu et que celui-ci ne serve pas de tremplin aux motos et vélos de tout genre...

La taille des platanes et leur traitement contre les maladies.

Les travaux d'entretien du lit du Colostre : Cet automne, des travaux d'entretien du lit du Colostre entre le Pont de la Ferraye et le village de Riez ont été réalisés par des entreprises. Cela faisait plusieurs années que cet entretien n'avait plus été effectué, la végétation, des embâcles risquaient de poser de sérieux problèmes en cas de crues. Les dernières interventions l'avaient été par les Brigades Bleues du Conseil Général 04 qui s'arrêtèrent le 31/12/2014. Depuis cette date aucun gestionnaire de rivière ne pouvait intervenir. Avec la mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation contre les Inondations) initiée par la loi en 2014, ce sont désormais les intercommunalités, c'est-à-dire la DLVA pour notre territoire, qui ont en charge cet entretien. Sur le territoire du Verdon, la DLVA s'appuie sur le savoir-faire du PNR Verdon pour exercer cette compétence. Des conventions de co-maitrise d'ouvrage ont été signées entre les 2 entités. La DLVA intervient financièrement dans ces opérations. D'autres travaux de ce genre sont programmés pour les années à venir.

Travaux à venir

Travaux sur le bâtiment de la mairie : prévus pour 2018, il s'agit de l'entretien de la gouttière et à la mise en place d'un dispositif anti-pigeon. C'est l'entreprise De Prato, de Roumoules, qui a été retenue.

Travaux de voirie dans la continuité de la Route de Puimoisson, après la zone d'activité. Ce projet est à l'étude, la DETR pour 2019 va être sollicitée ainsi que d'autres subventions. L'objectif est de réhabiliter cette voie de passage très utilisée jusqu'à la limite avec Puimoisson.

L'achat d'un véhicule pour nos employés en remplacement du Partner « vieillissant »

L'aménagement de la bibliothèque au-dessous de la mairie : un projet débattu et validé par le Conseil Municipal. Ce local, inoccupé, se trouve au cœur du village. Du fait de sa surface, la médiathèque pourrait monter en puissance en offrant plus de choix et d'espaces de travail pour les scolaires et organiser des expositions sur plusieurs jours comme cela a été le cas pour l'exposition sur le conflit de 1914-1918 pour le 11 novembre. Des conférences pourraient être organisées. Des devis (maçonnerie, électricité, plomberie, peinture) sont en train d'être demandés.

Peut-être des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans la rue de Cayoni et une partie de la Rue des Remparts, réalisés par la SDE04. Il est prévu dans ces rues de refaire les réseaux d'eaux et d'assainissement avant que la commune puisse refaire l'aménagement de surface. Mais la DLVA compétente pour l'eau et l'assainissement n'a pas encore, à ce jour, arrêté le volume de travaux à réaliser (raison budgétaire) ni le planning. Mais nous sommes confiants pour un début au cours du 2^{ème} semestre 2019.

Le point sur Chauret 2

Les travaux d'aménagement du lotissement se sont terminés avec un peu de retard ; ce qui est compréhensible si l'on se souvient de la quantité de pluie que nous avons eue au printemps.

Cela a contraint la Municipalité à renégocier l'emprunt qui avait été contracté auprès du Crédit Agricole. La première échéance qui devait intervenir mi-janvier 2019 a été repoussée à mi-janvier 2020. Cette renégociation conduite par Delphine ROUSSET l'a été de « main de maître ». Le taux de cet emprunt n'a pas été modifié le montant des intérêts supplémentaires généré par cette opération est plus que raisonnable : cela sert d'avoir une Mairie qui jouit de la confiance de son banquier.

Dans sa globalité cette opération CHAURET N° 2 sera profitable aussi bien dans la partie financière que dans la partie augmentation du nombre d'habitants de notre Commune. Cela n'est pas à négliger dans cette période où les dotations de l'Etat sont en baisse et où les subventions d'investissement sont de plus en plus dures à obtenir.

Le règlement du lotissement et le cahier des charges ont été approuvés ce qui a permis de lancer les appels à candidatures.

Actuellement 6 lots sur les 9 que compte le lotissement sont attribués et ces attributions ont été approuvées par le Conseil. Les compromis de vente sont en cours de signature chez le Notaire.

Si vous avez de la famille ou des amis qui souhaitent s'installer dans le département et plus particulièrement dans la Commune il leur est fortement conseillé de prendre contact rapidement avec la Mairie.

Alain COCUAUD

Commission sociale

La commission sociale animée par Madame Concetta ZUNINO (2^{ème} Adjoint) et Alain COCUAUD (Conseiller) est intervenue à plusieurs reprises au cours des six derniers mois.

Pour rappel si vous rencontrez des difficultés diverses, sociales ou plus prosaïquement de recherche d'emploi vous pouvez contacter la commission soit par l'intermédiaire de la Mairie au : 04.92.77.85.02 ou directement Madame ZUNINO au : 06.14.14.07.75. ou Alain COCUAUD au : 06.25.72.81.43.

L'OPERATION : AIDE A LA DECLARATION D'IMPOT sera reconduite en 2019 pour les administrés rencontrant des difficultés liées soit à l'absence d'outil informatique ou à la méconnaissance de l'utilisation du logiciel gouvernemental.

Il vous appartient de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

La commission vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Alain COCUAUD

Bienvenue à ...



ACTIVÔ VERDON

Contactez **Mathieu** 07.70.33.21.00

contact@activo-verdon.com

www.activo-verdon.com

L'entreprise qui vous fera aimer l'eau !

Vous souhaitez perdre jusqu'à 650 calories en une séance. Raffermer votre corps de façon ludique et amusante. C'est possible grâce aux différentes activités aquatiques que nous vous proposons.

Vous souhaitez apprendre à nager ou vous en avez assez d'avoir peur de l'eau ! Mathieu, coach diplômé d'état, interviendra à votre domicile pour vous accompagner.

Aquagym, Aquatraining, Aquapalming, Aquaphobie, Cours de Natation, Aqua-Stand up, Surveillance baignade, Renforcement musculaire

Bibliothèque

Tel : 04 92 77 73 68 / 09.77.80.07.13

Mail : bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr

Fermeture les mercredis

27 décembre 2017 et 3 janvier 2018

Reprise le 10 janvier 2018

Ouverture les mercredis de 17h à 19h



Un petit mot de nos animateurs de la bibliothèque

C'est avec beaucoup de plaisir, que nous avons participé aux côtés des élués à la préparation de l'exposition consacrée à l'Armistice du 11 novembre 1918 sonnant la Fin de cet horrible conflit. Nous les remercions de nous avoir permis de les assister dans la mise en place de cet évènement dans ce qui sera prochainement notre nouvel espace médiathèque et animations.

Les institutrices et leurs élèves ont été conviés à venir découvrir l'exposition relative à ce passé douloureux ainsi que l'exposition sur les poètes et la philatélie.

Exposition sur la Guerre 14-18

Cette année, nous avons renouvelé l'exposition sur la guerre 14/18 à l'occasion du centenaire de l'armistice. Nous avons mis à l'honneur les familles de Roumoules et les soldats ayant participé à cette guerre et à ceux qui malheureusement n'en sont pas revenus. Cette exposition a pu comme en 2014 être mise en place grâce aux prêts des habitants de Roumoules - photos - souvenirs - etc.

Dans le cadre de cette exposition, nous avons travaillé en collaboration avec les Poètes de haute terre. Leur exposition sur les poètes et la philatélie dans la Grande Guerre nous a été gracieusement prêtée par Patrick Deprez que nous remercions pour la mise en place, ainsi que Jacques et Régis.

Cette exposition nous a permis d'utiliser la salle sous la mairie qui sera certainement la future Médiathèque, et de convier autour du verre de l'amitié tous les participants à la cérémonie du 11 novembre qui s'est déroulée avec la participation des enfants de l'école.

Nous espérons pouvoir renouveler cette opération avec d'autres expositions sur les gens et la vie dans le village.



La Marseillaise

Pourrions-nous chanter la Marseillaise lors de nos commémorations nationales ?

Voici le texte complet, mais l'usage utilise seulement le 1^{er} couplet. Lors de nos prochaines commémorations pourquoi ne pas, nous aussi, chanter notre hymne national en l'honneur de nos Morts pour la France ?

1er couplet

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes mugir ces féroces
soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras égorger vos fils, vos
compagnes !

Refrain

**Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons, Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !**

2

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français, pour nous, ah ! quel outrage
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

3

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

4

Tremblez, tyrans et vous perfides
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !

5

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Epargnez ces tristes victimes,
A regret s'armant contre nous. (bis)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

6

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

7

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière,
Et la trace de leurs vertus (bis),
Bien moins jaloux de leur survivre,
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre

NB: le septième couplet, dont l'auteur reste à ce jour inconnu, a été ajouté en 1792.



*Rouget de Lisle chantant la Marseillaise pour la première fois à l'hôtel de ville de Strasbourg
ou chez Dietrich en 1792 (Pils, 1849)*

Ecole

Nettoyons la nature

Le 28 septembre 2018, l'ensemble des élèves de l'école a participé à l'opération « Nettoyons la nature ». Cette action a pour but de les sensibiliser à la protection de l'environnement, au tri des déchets... Les maternelles ont ramassé les déchets aux abords de l'école, les CP-CE1 se sont chargés du village et les grands sont allés dans les lotissements des Adrechs, de la Garenne et au parc.

Merci aux enfants, aux parents et aux bénévoles qui nous ont accompagnés



Projet Classe de neige

Les classes du CP au CM2 ont un très grand et beau projet cette année : partir 5 jours à la montagne pour y apprendre à skier et découvrir le milieu montagnard.

Afin de financer ce séjour, l'école, aidée de l'APER (Association des Parents d'Élèves de Roumoules), va organiser de nombreuses actions cette année.

Lotos, vente de chocolats, marchés de Noël à Roumoules et à Riez avec vente d'objets de décoration fabriqués par les enfants, gâteaux...

Nous invitons donc tous les habitants de Roumoules et d'ailleurs à participer à nos côtés aux actions qui seront mises en place, pour aider nos petits écoliers à se fabriquer de beaux souvenirs enneigés !

Merci d'avance à tous !!!



Nouvelles du Parc du Verdon

Premiers pas vers la révision de la charte du Parc du Verdon

La Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur engagera bientôt le renouvellement du classement du territoire du Verdon en parc naturel régional. Dans ce contexte, le syndicat mixte du Parc lance la révision de sa charte et l'élaboration d'un nouveau projet pour le Verdon pour la période 2023-2038.

Cette révision doit aboutir avant le 2 février 2023, et elle implique de :

- Dresser le bilan de la mise en œuvre de la Charte actuelle pour la période de 2008 à 2023,
- Établir un diagnostic mettant en avant les évolutions du territoire depuis 2008 et les grands enjeux pour son avenir en matières sociale, économique, patrimoniale, environnementale et culturelle.

Ce projet de charte s'élabore avec l'ensemble des communes, des intercommunalités, les départements et la Région, en associant l'État et en concertation avec les partenaires intéressés.

Mais il s'agit aussi avant tout de co-construire ce projet d'avenir avec les différents acteurs, économiques ou associatifs du Verdon et de permettre aux habitants de s'exprimer.

Il appartiendra à l'État, seul garant du label Parc naturel régional, d'adopter la charte révisée et de renouveler le classement du Verdon pour 15 années supplémentaires.

Dessiner de nouveaux contours au territoire du Parc du Verdon

La première étape de la révision est la définition du périmètre d'étude, c'est-à-dire la zone délimitant les communes associées à l'écriture de la nouvelle charte et qui auront à se positionner en fin de procédure (en 2022) pour faire, ou pas, partie intégrante du Parc.

Afin de questionner le périmètre actuel et de proposer des évolutions, des ateliers thématiques ont été organisés les 5 et 6 octobre derniers. Ils ont associé élus du territoire, partenaires techniques et institutionnels, acteurs associatifs et membres du comité scientifique du Parc.

Environ 70 personnes ont pu ainsi participer et dessiner plusieurs cartes potentielles accompagnées d'un argumentaire. Toutes ces cartes ont ensuite été rassemblées et analysées lors d'une séance du Comité scientifique du Parc organisée à Riez le 12 octobre 2018. Composé d'universitaires, de chercheurs ou de spécialistes dans une dizaine de disciplines (géologie, archéologie, biodiversité, ethnologie, agriculture, tourisme, hydrologie, géographie, sociologie...), cette instance est régulièrement mobilisée pour améliorer les connaissances, apporter une expertise ou conseiller les élus du Parc dans leur choix.



L'avis émis par le Comité scientifique sera présenté aux élus administrateurs du Parc en comité syndical le 12 décembre 2018 pour débat et validation. A l'issue de ce vote, les communes potentiellement concernées par une extension du périmètre d'étude de la nouvelle charte du Parc, seront consultées avant la décision finale qui sera entérinée par le Conseil régional au cours du premier trimestre 2019. La « nouvelle » carte sera alors rendue publique.

Et après ?

Il sera temps à la fois de faire le bilan des actions portées par le Parc ces 12 dernières années mais aussi de dresser un diagnostic du territoire pour identifier les grands enjeux auxquels il est ou sera confronté dans un avenir proche. Les modalités de travail seront également validées en décembre 2018. Seule certitude : de nombreux temps de réflexion et de débat seront nécessaires pour aboutir à la validation de la nouvelle charte !

Tout le monde est concerné et pourra y participer.



Contacts au Parc naturel régional du Verdon :
Suzanne Gioanni, codirectrice du Parc -
sgioanni@parcduverdon.fr
Marlène Economidès, chargée de communication -
meconomides@parcduverdon.fr

Maison du Parc – Domaine de Valx – 04 360 Moustiers-Sainte-Marie - 04 92 74 68 00 www.parcduverdon.fr

SOCIETE DE CHASSE

Président Max IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Joël LE BRAZIDEC
Secrétaire : Mme LECAILLE Tél. 04.92.77.82.09

COMITE DES FETES

Président Gérard RIGGI
Tél. 04.92.77.70.13

LA COLLINETTE

Présidente Françoise IELLI
Tél.04.92.77.87.18

F.D.V (FORME DETENTE ET VITALITE)

Présidente Rosine di SERIO
Tél. 06.60.59.81.71

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Tél.04.92.77.86.15

APER

(ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE ROUMOULES)

Présidente Ingrid PIERRE JEAN
Tél. 06.13.13.12.99
Trésorière : Juliana BIETRY / Tél. 07.86.77.81.59
aper.04@hotmail.com

TERRAIN DE MOTOCROSS DE

ROUMOULES « Pierre GUILLAUMOND »

Section Quad : Sylvain PAUL - 06.07.66.52.86
paulsylvain@orange.fr
Section moto et Ecole Moto :
Michel GREGOIRE – 07.89.87.05.76
motoclubduvar@orange.fr

L'ECHO DU COLOSTRE

Président Michel PREAU
echoducolostre@hotmail.com

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Président Christian BOURJAC
Tél.04.92.77.41.44 ou 06.74.78.56.78

CINEMA DE PAYS

Jean Philippe LO SCHIAVO
Tél.09.63.04.56.52 ou 06.81.32.63.04

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin
M. PINSART et Mme LICASALE
Tél : 04.92.77.82.82 ou 06.77.10.95.86
lagoulotte@free.fr

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANCAISE CLUB

Président Frédéric LOPEZ
Trésorier : Jean-Philippe LO SCHIAVO
Tél : 06.51.07.05.50
roumoules.savate@gmail.com

BODY & MIND

Présidente Annick GIRAUD
Contact : Bernadette CATTANEO
Tél : 06 86 59 96 42
mail.bodyandmind@gmail.com

VIS TA MINE

Contact : Magali LAPOSSE
Tél : 06.82.45.18.17
contact@letsgovideo.fr

Calendrier

COMITE DES FETES

16 février 2019 : Soirée Saint Valentin
23 et 24 mars 2019 : Saint Joseph
27 avril 2019 : Soirée Muguet
16 juin 2019 : Bœuf à la broche

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

19 janvier 2019 : Assemblée générale
17 février 2019 : Thé dansant
17 mars 2019 : Loto
5 mai 2019 : Repas à thème
23 juin 2019 : Buffet campagnard

L'ECHO DU COLOSTRE

22 février 2019 à 19h (Place république) : Vin chaud
12 mai 2019 (aire de jeux) : Cueille la Terre

CINEMA DE PAYS

A partir du 11 janvier 2019
le vendredi tous les 15 jours

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

9 février 2019 : Soirée concert
10 février 2019 : Vide grenier
6 avril 2019 : Soirée théâtre
7 avril 2019 : Vide grenier
23 au 26 mai 2019 : les Festivades

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE ROUMOULES

13 ou 20 janvier 2019 : Gâteau des rois
5 mars 2019 : Carnaval
22 avril 2019 : Chasse aux œufs

VIS TA MINE

22 juin 2019 : Soirée théâtre

Si vous souhaitez que les événements culturels que vous organisez soient mentionnés dans le journal culturel édité par la DLVA pour les 26 communes, merci de venir retirer un document en mairie et le transmettre par mail ou par courrier à la DLVA

La vie associative

VOVINAM

ARTS MARTIAUX VOVINAM VIET VAO DAO À ROUMOULES

Pour tout renseignement (horaires ou autres) contactez :

Christian Bourjac : 06 74 78 56 78

Mail : hlvchristian@hotmail.fr

Marie : 06 01 74 24 74



Créé en 2003 le club de VOVINAM VIET VO DAO de ROUMOULES fête ses 15 ans en cette année 2018.

D'année en année, nous nous sommes efforcés de développer dans le canton la pratique de cet art martial vietnamien.

Actuellement plusieurs communes nous accueillent. En effet, ce qui est assez rare pour le souligner, les adhérents peuvent pratiquer une activité martiale dans 4 villages différents : Roumoules bien évidemment, mais aussi St Martin de Bromes, Riez et Allemagne en Provence.

Cette proximité permet aux adhérents (Vo Sinh en vietnamiens) de s'entraîner dans plusieurs salles, plusieurs fois par semaine.

Le « Vo Duong » principal (salle d'entraînement en vietnamien) demeure celui de Roumoules qui reçoit donc de par cette perméabilité entre les villages, des Vo Sinh d'autres communes.

Grâce à ces échanges de nombreux nouveaux pratiquants nous ont rejoint fin octobre et début novembre, et ont ainsi enrichi notre club.

De plus nous travaillons en partenariat avec d'autres clubs, repartis sur le territoire national.

Un projet fort, qui nous tenait à cœur, vient de se réaliser.

En effet, sous l'égide du Vietnam nous venons d'adhérer à « L'OVERSEA France » qui réunit de nombreux clubs amis.

Les fêtes de Noël approchent, et tous les Vo Sinh, petits et grands, sont impatients de présenter à tous, parents et amis, leur travail et leur progrès, mais aussi de passer leur grade.

Enfin, un des événements marquants du début d'année 2019, sera la réception d'un des plus grands Maître du Vietnam.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année

En Asie il faudra patienter car la nouvelle année lunaire ne débutera que le 5 février 2019

Nous quitterons ce jour-là l'année lunaire du « chien », pour entrer dans celle du « cochon », en espérant qu'elle soit aussi bénéfique pour tous que la précédente.

Nous vous invitons à venir nous retrouver à la salle polyvalente de Roumoules afin de découvrir cet art, venu d'Asie, le VOVINAM VIET VO DAO.

PS : dernière minute : Nous avons le plaisir de vous annoncer l'élection de Christian au sein de la ligue régionale de la Fédération française de Karaté, basée à Toulon. Il fait donc parti des 64 grands électeurs de la région P.A.C.A.

VIS TA MINE

LES ATELIERS THEATRE DE L'ASSOCIATION VIS TA MINE

L'association « Vis ta mine » basée depuis cette année à Roumoules, œuvre depuis 2004 dans les Alpes de Haute Provence à l'animation du secteur culturel.

Favorisant les actions de proximité, elle contribue à faire vivre nos villages.

Depuis le 19 Septembre 2018, deux ateliers sont mis en place au presbytère de Roumoules.

Les mercredis de 10 h 00 à 11 h 45 pour les enfants de 8 /10 ans et de 14 h 00 à 16 h00 pour les ados de **11/16** ans !

Les séances sont animées par Magali Laposse animatrice titulaire d'un Brevet d'Etat théâtre & spectacle.

Une vingtaine de jeunes adhérents venus des différentes communes, (Roumoules, Riez, Puimoisson, Moustiers, Allemagne et Montagnac) s'est déjà rassemblée autour de cette activité.

Le théâtre que nous proposons nous invite à prendre conscience de nos masques et à en jouer ! à nous amuser avec cette palette d'émotions...

La recherche par l'improvisation est l'exercice de la liberté, de l'invention...

Nous travaillerons une petite création avec les jeunes (texte & impros) que nous mettrons en scène le 22 juin 2019 à la salle polyvalente de Roumoules.

Nous avons pour projet d'organiser un stage pour adultes de 3 jours au printemps. Le thème : la confiance en soi - Corps & Texte.

Contact : 06.82.45.18.17 / 06.83.33.01.18
contact@letsqovideo.fr

facebook :
[vistamine.theatrevistamine04.wix.com/theatre](https://www.facebook.com/vistamine.theatrevistamine04.wix.com/theatre)



ANIMATIONS

BOXE SAVATE



D'origine française,
C'est un sport complet...
De haut niveau...
Accessible à tous.
Premier cour initiatique gratuit ...

Contact club

Jean-Philippe : 06 51 07 05 50
roumoules.savate@gmail.com

Facebook : Roumoules Savate BFC

Frédéric : 06 75 84 01 85

Pendant la trêve estivale, nous avons eu l'honneur de recevoir à Roumoules pour quelques petits entraînements Rudy Champion de France de Taekwondo, Nico Champion de Monde de Kickboxing. Nous ne les remercierons jamais assez pour leur gentillesse et leur disponibilité.

Nous avons aussi le plaisir de rencontrer, le non moins célèbre, Karim Guerfi Champion d'Europe et vice-champion du monde de boxe anglaise en professionnel.

Les cours ont repris depuis et nous affichons une forte progression en adhérentes féminines.

La Boxe Française Savate défend des valeurs essentielles : Ethique Esthétique Efficace Sportive

Les cours de Boxe Française Savate sont très complets. Outre l'aspect technique du sport, toutes les phases sont travaillées : assouplissement, renfort musculaire, étirement, crossfit et exercices cardios.

Les cours se déroulent toujours les Lundis et Jeudis :
Cours ADO (de 6ème à 3ème) mixte : 18H00 à 19H30
(si les autres assos respectent leurs horaires)

Cours Adultes mixte : 19H30 à 21H00



Nico avec sa ceinture de Champion du monde



Nico avec le tee-shirt du club de Roumoules

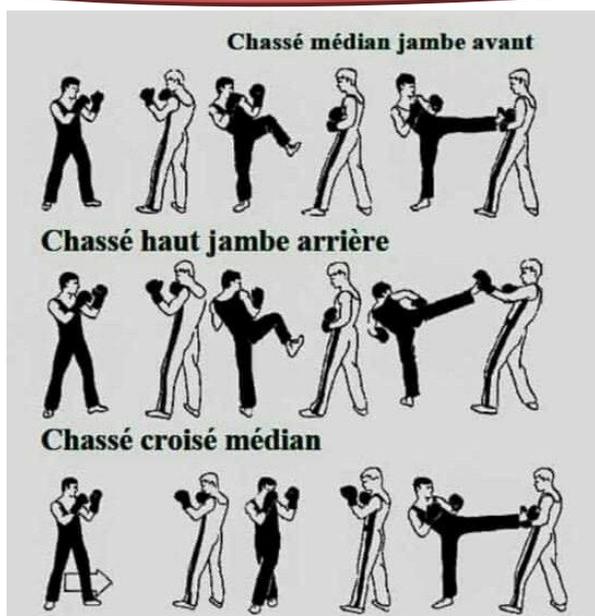


Karim Guerfi avec le tee-shirt du club



Karim Guerfi avec sa ceinture de champion d'Europe





Les jeunes du club...

La savate boxe française, un sport défouloir

La savate, ou boxe française, a la cote ! Il faut dire que ce sport de combat ne manque pas d'atouts : il affine cuisses et fessiers, renforce l'endurance, et chasse le stress !

Sport de combat codifié au XIXe siècle, « la savate boxe française, enseignée en tant qu'exercice gymnique sous le règne de l'impératrice Eugénie, a fait très tôt l'objet d'une réflexion pédagogique » développe Emmanuel Fabre, instructeur et moniteur fédéral à Paris. Elle a été pensée afin que le plus grand nombre puisse pratiquer. Elle s'avère très respectueuse de la physiologie du corps ». C'est aussi une boxe esthétique où les mouvements sont particulièrement déliés.

A noter : il existe deux types de compétitions : le combat, qui privilégie la puissance et l'efficacité des coups, et l'assaut où le tireur est jugé sur sa technique, son style, la précision des touches. La pratique loisirs relevant de cet esprit.

Un sport de combat sous contrôle

Cette boxe pieds-poings se pratique avec des chaussures et des gants de boxe. « Lors des assauts, les coups sont portés (on travaille "à la touche") mais sans puissance », précise Emmanuel Fabre. Un contrôle facilité par le maintien d'une certaine distance entre les deux boxeurs : le port de chaussures permet de sautiller en permanence et de se tenir relativement éloigné de son partenaire. De même, certains coups de pieds, comme le fouetté, s'effectuent jambe tendue, à distance du partenaire.

A savoir : un cours dure généralement de 1 h 30 à 2 h et comprend un échauffement musculaire, un travail technique (coups de pieds et coups de poings) et d'assaut, et des étirements. La difficulté majeure ? La gestion de l'effort : arriver à se détendre – pour éviter de s'essouffler trop vite ou de se montrer brutal – tout en restant suffisamment réactif et vigilant.

Savate boxe française : quel équipement ?

Qui dit boxe dit coups, et cela peut faire peur. Pourtant, selon l'entraîneur de boxe française, Emmanuel Fabre, « les blessures sont rarissimes. En pratique de loisirs, je n'ai jamais vu de nez cassé. » Les principaux désagréments quand on pratique la boxe : les bleus, fréquents quand on débute. Pour les éviter sur les jambes, on peut faire l'acquisition, facultative, de protège-tibias. A conseiller aussi : un plastron qui préserve la poitrine.

Obligatoire enfin : le protège-dents. « On prête les gants et il suffit de venir en tenue de sport avec une paire de baskets à semelles lisses, ajoute Emmanuel Fabre. Sans oublier une serviette et une bouteille d'eau, car on transpire beaucoup ! »

La boxe française affine la silhouette

Sur un plan physique, ce sport où on sautille en permanence sur la pointe des pieds – en arrière, en avant, sur les côtés – renforce tout particulièrement les mollets ; mais aussi les muscles des jambes, des cuisses et des fessiers, qui se sculptent dans leur longueur. Rapidement, la silhouette se muscle et s'affine.

La boxe développe aussi des qualités athlétiques : vitesse (les déplacements sont rapides), endurance et résistance. « Après quelques semaines d'entraînement, on est déjà beaucoup plus endurant : on court pour attraper son bus sans essoufflement », assure Emmanuel Fabre.

Enfin, la boxe permet de prendre confiance en soi et d'évacuer stress et agressivité. « Quand on boxe, on ne pense à rien d'autre, tant la vigilance et la concentration sont grandes : c'est une vraie parenthèse dans le quotidien. »



ANIMATIONS

CINEMA DE PAYS

Ce que nous défendons : Un cinéma indépendant, qui prend en compte l'avis de ses spectateurs grâce à sa forme associative. En effet, l'association Cinéma de Pays, permet une implication directe du public dans la mesure où chacun peut adhérer en participant aux diverses séances.

Du nouveau à partager!

SUR LA PAGE facebook DE VOTRE CINÉMA

C'est simple pour y aller, tapez : Cinéma de pays et le nom de votre village, sur Facebook



Un cinéma de proximité : proche de ses spectateurs par sa localisation, par sa programmation, par sa convivialité, lui "cinéma de campagne".

Un cinéma de qualité qui propose une programmation "art & essai" agrémentée des Labels Jeune Public, Répertoire & Patrimoine, Recherche & Découverte, avec des animations et, bien sûr, du matériel audiovisuel professionnel de haute qualité, avec des projections de films récents dans de bonnes conditions (grand écran, son numérique, images 3D, pas de grignotage et absence de publicité).

Alors, venez vivre de l'intérieur l'expérience extraordinaire d'un cinéma différent, proche de ses spectateurs, dans votre village.

- Passage du cinéma itinérant chaque quinzaine le vendredi en soirée dans la salle polyvalente de Roumoules.
- Pour connaître le programme et les films à l'affiche, allez sur le site internet de l'association :

<https://cinemadepays.wixsite.com/cinema>

Nos remerciements pour votre soutien...

Jean-Marie Cayet, cinéma de Pays

BODY & MIND

Yoga Ashtanga à Roumoules

Pour nous ADULTES

L'Ashtanga est une forme traditionnelle de **yoga dynamique**. Il s'agit d'une **pratique à la fois sportive et méditative** basée sur la coordination du souffle et du mouvement (le vinyasa). Il est caractérisé par un travail coordonné du souffle (respiration ujjayi), des directions du regard (drishtis) et des verrous internes (bandhas) à travers une série de postures (asanas) qui s'enchaînent de manière dynamique.

C'est un **yoga très complet, adapté à tous** et extrêmement efficace tant sur le plan physique que psychique et nerveux. Il permet de développer et trouver un équilibre entre force et flexibilité tout en apportant la sérénité et la paix intérieure.

le lundi de 9h45 - 11h15 et 18h30 - 20h00,

le mardi de 12h15 - 13h45

le vendredi de 9h45 - 11h15

Cours particulier sur demande

Pour nos ENFANTS

C'est prendre conscience de son corps, coordination des mouvements, se défouler, se relaxer, gagner en confiance et en concentration.

Le yoga est un trésor de bienfaits.

Le lundi et le mardi de 17h00 – 18h00

Renseignements et réservation auprès de Bernadette (professeur diplômé) au 06 86 59 96 42 ou mail.bodyandmind@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/Body-Mind-Ashtanga-Yoga-1286003278147084/?ref=bookmarks>



MOTO CROSS

Quel honneur nous a été donné de reprendre le flambeau après toutes ces années de sommeil. Roumoules terre de sport mécanique a pu revoir le weekend du 13 et 14 octobre :

"la renaissance du terrain de motocross "Pierre Guillaumond".

L'histoire ne pouvait s'arrêter ainsi : les souvenirs des anciens ont su rallumer la flamme. N'oublions pas tout le travail de M Pierre Guillaumond maire de Roumoules (créateur du circuit), des anciens Présidents, des bénévoles, des artisans, des propriétaires riverains qui ont œuvré toute ces années.

Heureux et conscients du défi à relever pour être à la hauteur de vos attentes, nous allons faire de notre mieux pour prolonger l'aventure avec de nouveaux projets tel que :

- l'école moto et séjours de vacances

Voir : page Facebook: motocross de Roumoules ou Moto club du var – officiel ou le site internet: www.motoclubduvar.com

Merci pour l'accueil et l'aide de la municipalité de Roumoules et des riverains.

Eric MICHEL
Président du Moto Club du var

Edito de Monsieur le Maire

La commune de Roumoules est très fière d'accueillir ce championnat régional de Moto cross les 13 et 14 octobre prochain. Pour cette piste « Pierre Guillaumond » inaugurée en grande pompe les 7 et 8 juillet dernier, c'est une reconnaissance.

Créée il y a plus de 30 ans, elle a participé au rayonnement de notre village et des environs en accueillant des compétitions de moto cross et d'enduro pour le plus grand bonheur des coureurs et de tous les passionnés de sports mécaniques. Désormais c'est une piste entièrement réhabilitée où pourront se dérouler les entraînements et les compétitions. Une piste homologuée qui permettra une pratique responsable de la moto deus un cadre merveilleux

Merci à Eric MICHEL el à toute son équipe de bénévoles du Moto Club du Var/Roumoules pour leur travail acharné. L'investissement humain et financier est à la hauteur de ce qu'est devenu ce terrain de moto Cross de Roumoules. Longue vie à celui-ci et au club qui le gère.

Gilles MEGIS,
Maire de Roumoules.



EDITO DE L'ORGANISATEUR

Nous accueillons ce weekend l'avant dernière manche du Championnat de Provence de Motocross à Roumoules.

Quel honneur nous a été donné de reprendre le flambeau après toutes ces années de sommeil. Roumoules terre de sport mécanique va revoir ce week-end la renaissance du terrain de motocross « Pierre Guillaumond». L'histoire ne pouvait s'arrêter ainsi : les souvenirs des anciens ont su rallumer la flamme. N'oublions pas tous le travail de Mr Pierre Guillaumond, Maire de Roumoules (créateur du circuit), des anciens présidents, bénévoles, artisans, propriétaires et riverains qui ont œuvré toutes ces années

Heureux et conscient du défi à relever pour être à la hauteur de vos attentes nous allons faire de notre mieux pour prolonger l'aventure avec de nouveaux projets tel que l'école moto et séjours de vacances. Unique terrain de motocross dans un site merveilleux eu cœur du parc régional du verdon vous pourrez ainsi profiter des activités qui nous sont offertes toute l'année sur ce territoire Soyons responsables et respectueux de notre environnement. Veuillez respecter les zones réservées eu public, parking, l'interdiction du feu, les bénévoles...

Vous en remerciant par avance.

Bon weekend ! Et encore merci pour l'accueil et l'aide de la municipalité de Roumoules, des riverains et des partenaires.

ANIMATIONS

CLUB INTER-ÂGE LE COLOMBIER

Animations 2^{ème} semestre 2018

La saison s'est terminée par un grand buffet campagnard et de nombreux danseurs se sont retrouvés sur la piste.

La rentrée de septembre : une très belle sortie à CARRY LE ROUET où nous avons dégusté une bonne bouillabaisse et promenade dans CARRY ou bien pour certains une baignade dans les eaux de la Méditerranée.

Le 21 octobre : le grand loto d'automne a réuni de nombreux participants venus tenter leur chance.

Puis avec nos repas à thèmes appréciés de tous les adhérents (et non adhérents) nous font voyager à travers les recettes gastronomiques des régions (nous n'avons pas encore fait le tour de France !) le 4 novembre la boucherie GRADIAN nous a régales avec un savoureux repas savoyard.

Nous arrivons bientôt à Noël où le 10 décembre nous fêterons le 30^{ème} anniversaire du Club le Colombier avec animation dansante (ce repas est ouvert à tous).

Le jeudi après-midi : nos jeux de cartes (et surtout nos échanges de discussion) apportent une très belle convivialité (et rires !).

Le lundi après-midi, vous pouvez participer à la séance de gymnastique douce à partir de 14 h 30.

Si vous avez des idées d'activités, de sorties ou repas à nous suggérer, nous sommes à votre écoute.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Samedi 9 février

soirée concert spéciale duo « Childé et Nico » et « Idylum »

Dimanche 10 février

Vide grenier à la salle polyvalente de 9h à 18h.
Buvette, frites, ambiance musicale

Samedi 6 avril

soirée théâtre

Dimanche 7 avril

Vide grenier à la salle polyvalente de 9h à 18h.
Buvette, frites, ambiance musicale



SKILL SHARPENING

La course du Renard Assoiffé, parcours d'aguerrissement organisé et géré par des légionnaires sur Riez.

135 participants, 80 bénévoles et 35 obstacles dont 8 sur le terrain de motocross de Roumoules et bivouac de nuit au bord du lac. Parcours aquatique dimanche matin à 7h.

Le départ a été donné le 6 octobre à 22h des Colonnes à Riez et l'arrivée s'est faite le 7 octobre à 14h.

Un voyage humanitaire a été remporté par un des concurrents. Don de fournitures scolaires pour l'orphelinat de Batam en Indonésie.

Malgré la pluie la quasi-totalité des participants a fini la course.



Quelques lignes d'histoire L'Armistice du 11 novembre 1918

Retour sur l'histoire

Roumoules vient de commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Nous avons constaté avec satisfaction que l'assistance devant le monument aux morts de la commune était plus fournie que d'ordinaire en pareilles occasions, avec la participation des enfants de l'école qui ont dit, entre autres, ce poème de Victor Hugo : « Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie

Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie ... ».

Cet armistice était en fait une capitulation qui marquait la fin de la première guerre mondiale. Guerre terrible. Rien que pour la France les chiffres sont dantesques : 1,4 millions de tués (22% des officiers – 1 sur 3 dans l'infanterie, la plus exposée – 18% des soldats, une centaine de généraux) et 4 millions de blessés sur près de 8 millions de combattants, plus de 50 000 km de routes, de canaux et de voies ferrées impraticables, 3 millions d'hectares impropres à l'agriculture du fait de la présence d'obus et de cadavres, plusieurs milliers de kilomètres de tranchées, 240 tonnes d'explosifs fabriqués par jour en 1918 et l'on ne compte plus les maisons et édifices détruits, plus de 500 000 ?

Au vu de ce bilan voire de cette « boucherie », plusieurs idées fausses ont circulé que l'on peut résumer ainsi : « des civils que l'on a armés » ont mené ces combats sous la contrainte impitoyable d'une classe de profiteurs et de généraux bouchers. Il faut se souvenir que le 4 août 1914 l'Allemagne déclarait la guerre à la France et l'envahissait. Paris et la République étaient menacés. La loi Jourdan – Delbrel du 5 septembre 1798, en vigueur jusqu'en 1996, établissait la « conscription universelle et obligatoire » (en 1914, sa durée était de 3 ans). Son principe était que : « Tout français est soldat et se doit à la défense de sa patrie ». Il n'y avait aucun doute de la part des soldats sur la justesse des combats sinon sur la façon de les mener (1). Ils « faisaient leur devoir » (2). C'est pour cela que ne pas la célébrer formellement, prive le poilu du bénéfice de sa victoire et rend ainsi vain le prix de son sacrifice.

Autre idée qui mérite discussion : sans l'arrivée des américains la guerre aurait été perdue comme le laisse entendre le président Trump dans un de ses récents « tweets ». Certes le soutien économique et financier des Etats-Unis ne doit pas être mésestimé mais le rôle de leur corps expéditionnaire est plus contesté. Il a surtout été un soutien moral important pour les Alliés qui ont vu dans ces troupes américaines une armée de réserve qui les garantirait contre des pertes excessives. Il reste qu'en novembre 1918, l'armée française était la plus forte et la plus moderne du monde. Lors de la contre-offensive de l'Aisne en juillet 1918, elle fut capable de déployer près de 500 chars en soutien rapproché de l'infanterie, appuyés par des centaines d'avions.

Ainsi la France avait gagné la guerre mais elle perdit la paix avec des traités inappropriés et non appliqués et avec la complicité de ses alliés anglo-saxons qui voulaient rétablir l'équilibre en Europe.

Vingt-deux ans plus tard les allemands envahissaient à nouveau la France avec les chars Panzers de Guderian, appuyés par les avions Stukas, tactique employée par les Alliés qui avaient gagné en 1918 !

Autre question, Poincaré, président de la République, et Pétain, commandant en chef des armées françaises, auraient voulu ne pas arrêter les combats pour que les allemands aient pleinement conscience de leur défaite décisive. Mais Clémenceau, président du conseil, et Foch, commandant en chef des armées alliées, firent valoir que l'on ne pouvait pas continuer à faire tuer des hommes alors que l'adversaire demandait la paix. De fait les troupes allemandes purent regagner en bon ordre le Reich dont le territoire n'avait pas connu les affres de la guerre. Cela généra en Allemagne les mythes de la non-défaite et « du coup de poignard dans le dos » dont la propagande d'Hitler s'empara pour justifier le rejet de la république de Weimar et propager l'idée de revanche.

Ainsi peut-on se demander si le cours de l'histoire aurait été changé, s'il n'y avait pas eu d'armistice et si l'envahissement du territoire allemand avait été possible.

Patrick ROY

Nota : (1) - Certes il ne faut pas passer sous silence l'existence de « mutineries » mais il faut en relativiser l'importance et en analyser les causes. Certains auteurs en concluent que dans l'armée française le principal objet de ces mutineries n'était pas le refus de la guerre.

(2) - Comme en témoignent de nombreuses lettres des combattants à leur famille. J'ai moi-même eu connaissance d'un écrit de mon grand-père, mortellement blessé en juin 1915 en Alsace, qui disait à sa femme qu'il avait de grandes chances d'être atteint lors de l'attaque prévue pour le lendemain mais qu'il fallait y aller.



Les cabanons

Autrefois les cabanons des champs étaient destinés au repos des paysans et des animaux pendant les heures chaudes de la journée.

Ils étaient équipés d'un coin feu pour réchauffer « la gamelle » et servaient pour les hommes comme pour les animaux. Ils étaient également souvent équipés d'un puits.

Le cabanon est la marque de notre identité « provençale ». La plupart de ces cabanons sont appelés à disparaître par manque d'entretien.

Voici quelques cabanons que nous pouvons retrouver au grès de nos ballades sur Roumoules :



Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

—
Directeur de la publication
Gilles MEGIS

—
Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos : Mairie de Roumoules,
associations, particuliers

—
Parution semestrielle

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

ATTENTION SEULS LES GRAVATS SONT AUTORISÉS SUR LA DECHARGE DE LA COMMUNE

Désormais, il est interdit d'y
déposer les déchets verts qui,
conformément à la loi, ne sont
plus pris en compte par les
assurances. Ils doivent être
transportés à la décharge de
QUINSON ou RIEZ ;

*Bulletin préparé par Robert
Ambrosi, Annie Baratta, Alain
Cocuaud, Marie-Christine
Deauze, Gilles Mégis, Alain-
Patrick Roy, Concetta Zunino,
les associations et les
secrétaires Sylvie et Rosine.
Nous remercions toutes les
personnes qui ont contribué
à son élaboration.*



RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

le 1^{er} Mardi de chaque mois
et
2 fois en mai : 7 et 21 mai
2 fois en juin : 4 et 18 juin



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Passage le 4^e mardi du mois (il faut s'inscrire)

Appeler la Ressourcerie de Haute Provence
au 04 92 70 22 95

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS



Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La ressourcerie propose une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait préciser pour chaque inscription: le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer chez les particuliers. Les quantités d'encombrants prises en charge chez un particulier ne peuvent excéder le volume d'un fourgon (soit environ 10 m³)

Les encombrants sont définis par la liste suivante:

Appareils ménagers, électroménagers, appareils électriques et de chauffage, chaudière, réservoirs, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus:

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra être valorisé sera évacué vers les déchetteries de la DLVA.

Pour plus d'information la Ressourcerie de Haute Provence met à votre disposition son site internet www.rhp04.fr

Horaires d'ouvertures des décharges :

RIEZ

Du Mardi au Vendredi
8h30 à 11h30 et 14h à 17h

Samedi

8h30 à 11h30

QUINSON

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi

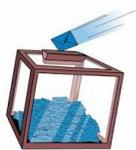
8h à 12h

Vous pouvez déposer vos radiographies (Pensez à enlever votre identité)

Les déchets acceptés en déchetteries :

Batteries, bois, déblais/gravats, plâtre et plaque de plâtre, polystyrène, cartons, encombrants, huile de vidange, métaux, liquides de refroidissement, pneumatiques, déchets verts, piles et accumulateurs, radiographies, déchets diffus spécifiques, petits et gros appareils d'électroménager.

Pour plus d'informations : www.dlva.fr ou téléphoner au 04.92.70.13.90



LISTE ELECTORALE

Vous êtes électrice ou électeur sur la commune et avez changé d'adresse ou vous venez de vous installer à Roumoules : vous pouvez vous présenter en mairie pour vous inscrire ou apporter une modification d'adresse.

Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et européennes.

Cette année les élections européennes auront lieu en France le dimanche 26 mai 2019



UN PEU DE CIVISME DANS LE VILLAGE

Le passage du fourgon de la fourrière dans le village se fait régulièrement

L'animal pucé, ou, qui a tout autre moyen de reconnaissance de l'appartenance à un propriétaire peut être récupéré dans les jours 3 jours suivant sa capture, ensuite l'animal sera euthanasié.

Il est conseillé de garder votre animal chez vous, car chiens et chats qui divaguent dans le village font leurs besoins sur la voie publique, et il est très désagréable de trouver devant sa porte et autres lieux, des excréments d'animaux et de marcher tout en les évitant.

Les propriétaires de ces animaux sont invités à ramasser tous ces déchets dans un plastique et les jeter dans les poubelles, ce qui faciliterait grandement la tâche des employés municipaux dans le nettoyage des rues et prendrait moins de temps.

Il serait temps pour les propriétaires de ces animaux de prendre de bonne résolution pour la nouvelle année.

Le PLU est disponible sur le géoportail de l'urbanisme :



<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>



PASSEPORT

* Tous les voyageurs Français et Européens désirant se rendre aux Etats Unis, par air ou par mer, même s'ils sont titulaires d'un passeport électronique, doivent se connecter, au plus tard 72 heures avant leur départ, sur le site internet « ESTA » à l'adresse suivante : <https://esta.cbp.dhs.gov/> et remplir en ligne le formulaire de demande d'autorisation de voyage ESTA. Cette autorisation de voyage est également requise pour les enfants inscrits sur le billet de leurs parents. **Cette formalité est obligatoire et conditionne l'embarquement.**

* **A SAVOIR:** Dans le cadre de la mise en œuvre du passeport biométrique, les demandes de passeports seront reçues dans les mairies suivantes : Digne; Manosque; Sisteron; Château Arnoux; Saint Auban; Forcalquier; Barcelonnette; Seyne; Saint-André-les Alpes; Riez; Castellane; Annot. (Le passeport devra être retiré dans la mairie où la demande a été déposée). **Prévoir une demi-heure pour faire le dossier.**

Riez : téléphoner au 04.92.77.99.00

☒ Toutefois la liste des documents à fournir est disponible au secrétariat de votre Mairie ☒

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire :

- Pour les Français et Françaises âgés de 16 ans,
- Pour les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
- Pour les Français et Françaises de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Se présenter en Mairie (munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile) en vue de leur recensement le mois de leur 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du mois suivant.

Numéros Utiles

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04.92.77.85.16

CENTRE ANTI-POISONS MARSEILLE : 04.91.75.25.25

INFIRMIERE : 04.92.77.70.44

PHARMACIE RIEZ : 04.92.77.80.26

LA POSTE : 04.92.77.79.50

TAXI : 04.92.77.75.98 ou 06.81.32.80.79

Emploi du feu



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Digne-les-Bains, le 26 septembre 2018

L'EMPLOI DU FEU

LE PRINCIPE :

Le brûlage des déchets verts est interdit en application du règlement sanitaire départemental, qui précise que le brûlage des déchets ménagers est interdit, quelque soit la zone. Les déchets verts sont des déchets ménagers, ils comprennent :

- les déchets issus des tontes de gazon,
- les feuilles, les aiguilles mortes,
- les tailles d'arbres et d'arbustes.

Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport, des jardins des particuliers. La combustion de ces déchets génère des fumées et des particules irritantes, raison pour laquelle le brûlage est interdit.

Ces déchets verts doivent être compostés ou amenés en déchetterie.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

LES DÉROGATIONS :

Par dérogation à cette interdiction, seul le brûlage des végétaux coupés produits dans le cadre d'une activité agricole ou forestière est autorisé, lorsque le vent est inférieur à 40 km/h. Les travaux liés aux obligations légales de débroussaillage (OLD) sont considérés comme une activité forestière.

Ainsi, un particulier peut brûler les produits forestiers issus de l'obligation légale de débroussaillage (branches et arbres), il est alors soumis à l'arrêté préfectoral n°2013-1472 sur l'emploi du feu : brûlage autorisé du 15 octobre 2017 au 15 mars 2018 et dérogations à partir du 15 mars sous conditions. Cet arrêté préfectoral régit l'emploi du feu dans les bois, forêts, landes et dans un périmètre situé à moins de 200 m de ces bois, forêts et landes. Ces espaces sont dénommés « espaces exposés ».

Par contre, un particulier qui entretient son jardin, même s'il se situe dans la zone OLD, ne peut pas brûler ses déchets verts (feuilles, gazon...).

Au delà des 200 mètres des "espaces exposés" l'arrêté préfectoral sur l'emploi du feu ne s'applique pas, les citoyens n'ont pas à réaliser d'OLD. Les particuliers ne peuvent pas brûler du tout (conf « le principe » ci-dessus).

Réduire sa consommation d'eau

COMMENT REDUIRE JUSQU'À -50 % SA CONSOMMATION D'EAU

Près de 2 millions d'habitants de la région consomment l'eau du Verdon, qui alimente aussi 6 000 exploitations agricoles et 1 700 entreprises.

Si chacun économise quelques m³, le volume total économisé devient vite important !

La population et les besoins augmentent, les périodes de sécheresse s'aggravent,

la réalisation d'économies est la solution pour :

-faire des économies sur ma facture

-préserver les milieux aquatiques, et permettre de satisfaire durablement tous les usages de l'eau : eau potable, agricole, industrielle, mais aussi loisirs aquatiques

1

Je traque les fuites car un robinet qui goutte est un robinet qui coûte :

je surveille mon compteur d'eau, je l'isole du gel, je contrôle mon installation. Une petite astuce pour les petites fuites aux robinets : pas facile à repérer, il suffit de déposer une petite feuille de papier hygiénique le long du robinet.

Si le papier devient humide après 1 minute, c'est qu'il y a une fuite.

Attention, une fuite peut coûter jusqu'à 180 € par an.



2

J'installe du petit matériel hydro-économe à un petit prix pour de grandes économies.

- Réducteur de pression installé au compteur : coût 50 à 70 €
Économie d'eau 10 à 25 m³/an - Économie financière : 30 à 75 €/an
- Douchette à débit limité : coût 15 à 40 €
Économie d'eau 10 à 15 m³/an - Économie financière : 30 à 45 €/an
- Le régulateur de débit entre la pomme de douche et le flexible
Coût 8 à 10 €
Économie d'eau 10 à 15 m³/an - Économie financière : 30 à 45 €/an
- Le mousseur en sortie de robinet : coût 15 à 40 €
Économie d'eau 5 à 15 m³/an - Économie financière : 15 à 40 €/an
- L'écoplaquette ou le sac WC : coût 15 à 30€
Économie d'eau 5 à 8 m³/an - Économie financière : 15 à 25 €/an
- La double chasse WC : coût 25 à 60€
Économie d'eau 5 à 8 m³/an - Économie financière : 15 à 25 €/an



3

Je retrouve un jardin méditerranéen

qui sent bon la lavande, le thym et le romarin : en plantant des espèces adaptées à notre climat, l'arrosage devient inutile.



4

Je choisis de remplacer,

si besoin, mon lave-linge et mon lave-vaisselle, par des modèles récents économes en eau et en énergie.



5

Je raccorde ma gouttière à un récupérateur d'eau pluviale :

Permet d'assurer les usages qui ne nécessitent pas d'eau potable comme l'arrosage des plantes. Je peux aller plus loin en utilisant cette ressource pour l'alimentation des toilettes et du lave-linge !





...économisons l'eau
chaque goutte compte !



Entre 2012 et 2016, la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon a réalisé une économie de 1 500 000 m³. Elle s'associe à l'opération "économisons l'eau" portée par le Parc naturel régional du Verdon qui vise à proposer des actions en faveur des économies d'eau touchant prioritairement les collectivités et le grand public.

Ceci n'est pas une facture réelle

Il s'agit d'une simulation de ce qu'elle pourrait être si vous installiez du petit matériel hydro-économe chez vous, et ceci sans perte de votre confort, pour une famille de 4 personnes sur une période de 1 an. Cela n'inclut pas la part d'assainissement.

Exemple d'une facture d'eau économe...

	Consommation moyenne	Consommation économisée
Votre consommation d'eau	120 m ³	60 m ³
ABONNEMENT	43 €	43 €
CONSOMMATION	132 €	66 €
REVDEVANCES	46 €	23 €
Total de la facture (HT)	221 €	132 €

soit un montant économisé de jusqu'à -50 % sur la consommation d'eau (voir détail au dos)

-89 €

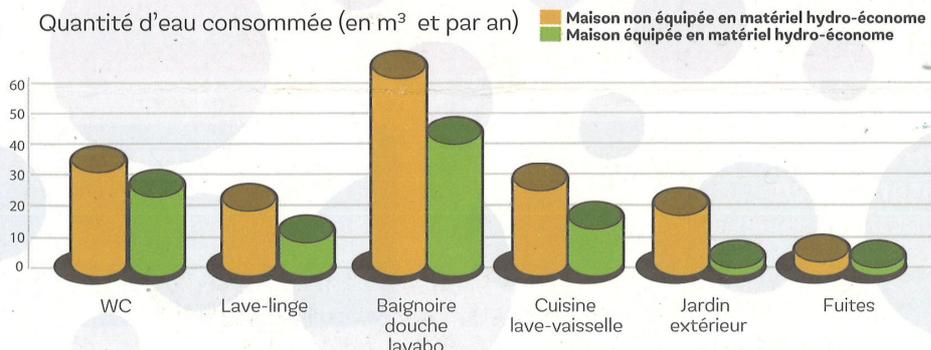


Sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon, chaque habitant consomme environ 170 litres d'eau potable par jour, soit près de 62 m³ par an (moyenne nationale : 150 litres par jour soit 55 m³ par an). Seulement 7% est destiné à un usage alimentaire, le reste, 93%, est utilisé pour l'hygiène et le nettoyage. Les possibilités d'économie sont donc nombreuses par des gestes simples et de petits équipements peu coûteux.

TALON DE SIMULATION à joindre à votre réflexion

Afin de réduire votre consommation, vous pouvez équiper votre installation de matériel hydro-économe : réducteur de débit, mousseur, stop-douche, chasse d'eau sélective...

Quantité d'eau consommée (en m³ et par an)



Pour en savoir plus
WWW.PARCDUVERDON.FR

Partenaires financiers



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Partenaires techniques



Permis de conduire

Les démarches de demande de permis de conduire se réalisent au niveau national, directement par internet et gratuitement, via le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Permanence téléphonique auprès des usagers par la préfecture pour les démarches ne relevant pas des démarches à effectuer via l'ANTS les lundis et mercredis de 14h à 16h

Site internet de la préfecture :

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

1. Les démarches en ligne

Les demandes suivantes relatives au permis de conduire se réalisent uniquement sur internet, sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>) et non plus aux guichets de la préfecture :

- **inscription au permis de conduire pour passer les examens** (première inscription ou nouvelle catégorie)
- **demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire dans les cas de perte du permis, vol du permis, détérioration du permis, fin de validité du permis, dont le renouvellement nécessitant avis médical, changement d'état civil**
- **conversion d'un brevet militaire**
- **validation d'un diplôme professionnel**
- **pré-demandes de permis internationaux**
- **relevé de points.**

Il est possible pour l'utilisateur de suivre la production et la distribution de son permis de conduire :

- sur le site de l'ANTS (il faut se munir du numéro de certificat provisoire de permis de conduire ou du n° de permis de conduire)
- au 3400 (coût d'un appel local).

Les services en ligne présentent de nombreux avantages : ils sont accessibles 7j/7 et 24h/24 ce qui représente un gain de temps important, notamment dans le traitement des demandes. En outre, ces services sont sécurisés et gratuits. Ils facilitent également le suivi de l'avancement du dossier.

Pour les personnes ne disposant pas des outils informatiques nécessaires ou peu à l'aise avec Internet, il existe dans le département un réseau de points et d'espaces numériques. Les **points numériques** sont mis en place en préfecture et en sous-préfectures. Ils sont animés par un médiateur numérique et offrent ainsi un accompagnement personnalisé pour conseiller, guider, rassurer et permettre aux usagers de gagner en autonomie avec les télé-procédures. Les **espaces numériques** sont développés par les partenaires habituels de l'État. Ils se situent dans les mairies volontaires, dans les Maisons de services au public, dans les réseaux associatifs...

2. Les démarches à réaliser en préfecture

Les guichets demeurent accessibles pour les **restitutions de permis** pour les personnes dont le permis a été suspendu **pour un motif autre que la consommation de stupéfiant et/ou d'alcool (suspension vitesse, permis ayant un solde de points nul)** du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les **demandes de relevé intégral de points et de code confidentiel pour la consultation de solde de point** sur le site Télépapiers doivent être envoyées **par mail à l'adresse pref-permis-suspensionalpes-de-haute-provence.gouv.fr ou par courrier** à l'adresse : Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence - Services du Cabinet - Suspensions et Annulations

8 rue du Docteur Romieu - 04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

en y joignant : scan/copie du permis de conduire, de la carte nationale d'identité (deux côtés) et une enveloppe affranchie au tarif recommandé avec AR (avec la liasse de bordereau de La Poste).

Les **commissions médicales primaires** (suspension ou annulation du permis au motif d'une conduite sous l'emprise d'alcool et/ou stupéfiant) se réunissent les **mardis et/ou jeudis matin**. Les usagers doivent **prendre rendez-vous** et recevoir une **convocation** avant de se présenter au guichet munis de leur dossier complet. Les dossiers de demande pour les visites médicales sont à envoyer par mail à l'adresse pref-commission-medicale@alpes-de-haute-provence.gouv.fr ou **par courrier** à l'adresse :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence - Permis de Conduire - Commission médicale

8 rue du Docteur Romieu - 04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Les **ressortissants de pays tiers à l'Union européenne**, dans l'année qui suit la délivrance de leur premier titre de séjour ou la validation par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) de leur visa long séjour valant titre de séjour, peuvent déposer leur demande d'échange **de permis étranger** auprès des services du bureau des étrangers, de la nationalité et des usagers de la route, en préfecture les **lundis, mercredis ou vendredis entre 8h30 et 11h30**. Pour ce faire, ils doivent avoir obtenu au préalable un **rendez-vous** et s'assurer de se présenter avec leur **dossier complet**. Il est possible de demander un rendez-vous concomitamment pour la remise du titre de séjour et la demande d'échange de permis étranger. Le rendez-vous peut également être pris par téléphone lors de la permanence des lundis et mercredis de 14h à 16h.

Les **Suisses, Monégasques ou ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen**, à partir du 6^e mois de leur séjour en France et avant le 18^e, peuvent déposer leur demande **d'échange de permis étranger** auprès des services du bureau des étrangers, de la nationalité et des usagers de la route, en préfecture les **lundis, mercredis ou vendredis entre 8h30 et 11h30**. Pour ce faire, ils doivent avoir obtenu au préalable un **rendez-vous** et s'assurer de se présenter avec leur **dossier complet**. Le rendez-vous doit être pris par téléphone lors de la permanence des lundis et mercredis de 14h à 16h.

3. Les démarches à effectuer auprès d'autres administrations

Les **usagers de nationalité française** ayant obtenu leur **permis de conduire à l'étranger** et s'étant **établis depuis moins d'un an sur le sol français** doivent s'adresser au Centre d'expertise et de ressources de titres (CERT) de Nantes, au service des **Échanges de permis étrangers**. Le CERT de Nantes ne peut être saisi que par courrier à l'adresse suivante : CERT EPE- TSA 63527-44035 NANTES CEDEX 01

Faux sites administratifs Attention aux anarques !

6 conseils pratiques :

- Consulter toujours le site officiel de l'administration française www.service-public.fr qui recense tous les sites de référence en fonction des documents désirés
- Se renseigner auprès des sites officiels avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel
- Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant. Lire attentivement les conditions générales de vente qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur
- Vérifier les adresses : les sites officiels de l'administration françaises se terminent par gouv.fr ou fr.jamais.par.gouv.org ou gouv.gouv
- Sachez que les premiers résultats de recherche ne mettent pas forcément en avant les sites officiels. Le référencement payant est toujours signalé par le mot « annonce »
- Vérifier le caractère payant ou non de la prestation

France Alzheimer : formation

VOUS ACCOMPAGNEZ UN PROCHE ATTEINT DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ?

POURQUOI UNE FORMATION ?

France Alzheimer et maladies apparentées milite depuis longtemps pour faire reconnaître le rôle essentiel des aidants familiaux.

Ceux-ci, malgré tous les efforts déployés, peuvent être confrontés à des situations d'échec, avec des risques d'épuisement et d'isolement.

Ils sont nombreux à demander de l'aide pour améliorer la qualité de l'accompagnement d'un proche et développer leurs compétences.

À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Soutenue par l'État dans le cadre du Plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019, cette formation s'adresse aux personnes qui accompagnent un parent ou un proche atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Les participants sont réunis en petits groupes pour favoriser le partage d'expériences et les échanges. **Cette formation est gratuite.**

QUI L'ANIME ?

Elle est co-animée par un psychologue et un bénévole de l'association, formés ensemble pour cette action.

Ce travail en binôme, spécificité de France Alzheimer et maladies apparentées, permet d'apporter des réponses au plus près des réalités vécues par les participants.

LES OBJECTIFS

- ▶ Mieux comprendre les mécanismes de la maladie
- ▶ Mieux adapter ses attitudes et ses comportements face à la personne malade
- ▶ Mieux communiquer pour maintenir une relation d'échange
- ▶ Mieux évaluer ses possibilités et savoir reconnaître ses limites
- ▶ Mieux connaître les aides dont on peut bénéficier

LE CONTENU DE LA FORMATION

L'ensemble du cycle est d'une durée de 14 heures. Il est découpé en plusieurs modules, espacés sur plusieurs semaines.

- ▶ **Module 1 : Connaître la maladie d'Alzheimer**
 - Les questions les plus fréquentes
 - Les différents troubles de la maladie
- ▶ **Module 2 : S'informer sur les aides possibles**
 - Les aides humaines
 - Les aides techniques
 - Les aides sociales et financières
 - Les aides juridiques
- ▶ **Module 3 : Accompagner au quotidien**
 - Les actes du quotidien
 - Les temps de partage et de détente
- ▶ **Module 4 : Communiquer et comprendre**
 - Rester en relation et maintenir l'échange
 - Répondre aux manifestations de l'humeur et aux conduites dérangeantes
- ▶ **Module 5 : Être l'aidant familial**
 - Modification des rôles dans la famille
 - Importance des temps de répit et du maintien du lien social

Les deux derniers modules sont abordés si le groupe est composé d'aidants ayant leurs proches malades en établissement ou fréquentant un accueil de jour ou encore d'aidants qui peuvent arriver à la limite de l'accompagnement à domicile et se posent la question de l'entrée en établissement :

- ▶ **Module 6 : Préparer l'entrée en établissement**
 - Reconnaître les limites de l'accompagnement à domicile
 - Envisager l'entrée en établissement de son proche malade
- ▶ **Module 7 : Vivre en établissement**
 - Fonctionnement d'un établissement
 - Accueil de la personne malade et de sa famille
 - Place de l'aidant et ses relations avec le personnel soignant

EN PLUS DE LA FORMATION

Les associations France Alzheimer et maladies apparentées peuvent aussi proposer :

- ▶ Une permanence pour être écouté, informé et orienté
- ▶ Des groupes de parole animés par des psychologues
- ▶ Des groupes de partage d'expériences, de convivialité et de loisirs
- ▶ Des conférences-débats où interviennent des experts professionnels
- ▶ Des Séjours Vacances France Alzheimer
- ▶ Des haltes-relais pour les personnes malades et leur aidant familial ainsi que des Cafés mémoire France Alzheimer®.

Formations en directions des Aidants

Manosque (2019)

Les Mercredi 13 février ;
20 février ; 27 février ; 6 mars
Séances de 13h30 à 17h au
Complexe omnisports
Edouard Fachleitner
242 Montée de la Mort d'Imbert

Digne les bains (2019)

Les LUNDIS 7 janvier ; 14 janvier ; 21
janvier ; 28 janvier
Séances de 13h30 à 17h au CSSR
« le cousson »
Route de Nice à Digne les bains

**Formation gratuite et animée par
une psychologue diplômée en
binôme avec une bénévole aidante
familiale**

Groupes de paroles pour les aidants, proposés chaque mois à Manosque de 14h à 16h

Ateliers de Musicothérapie animés par une professionnelle en directions des aidés (en parallèles des groupes de paroles)

Manosque

Les mardis 15 janvier ; 5 février ;
5 mars et 9 avril 2019

Pour s'inscrire contacter
Tel : 07.84.97.52.68 ou
06.83.39.96.95

Mail : arkilovtjh.cath@gmail.com

■ A QUOI SONT-DUES LES INONDATIONS ?

- Par débordement d'un cours d'eau pouvant être localement aggravé par des embâcles.
- Par ruissellement de la pluie lorsque la capacité d'évacuation du sol ou des réseaux d'eau pluvial n'est plus adaptée à la quantité d'eau à évacuer.
- Au phénomène de submersion marine.
- A une rupture d'un ouvrage hydraulique (digue ou barrage).

■ QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION ?

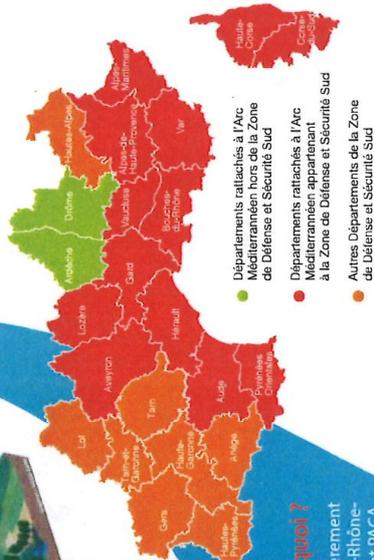
L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone, due à un phénomène naturel, plus ou moins influencé par l'action de l'Homme.



Source : Ministère chargé de l'Environnement.

L'ArcMed, c'est quoi ?

15 départements particulièrement exposés en Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie et PACA.



■ LES PLUIES INTENSES MÉDITERRANÉENNES

Les départements de l'Arc Méditerranéen, sont exposés à des épisodes de pluies intenses appelés méditerranéens. Lors de ces épisodes, les précipitations peuvent être très intenses (jusqu'à 100 mm par heure) et les cumuls très importants plus de 300 mm sur l'épisode. Les épisodes méditerranéens, résultent de conditions météorologiques particulières, c'est-à-dire, de l'air humide et chaud en provenance de la Méditerranée, qui va rencontrer de l'air très froid en altitude. L'atmosphère deviendra très instable et orageuse. Ces événements peuvent se produire toute l'année, mais sont plus fréquents durant l'automne.



■ ZOOM

Octobre 2015, Alpes Maritimes :

En octobre 2015, une vingtaine de personnes ont trouvé la mort dans les Alpes Maritimes. De fortes précipitations ont atteint des cumuls impressionnants, en dépassant des hauteurs de 150 mm en deux heures dans le secteur de Cannes. Rues, routes, parkings, voitures et villes ont été inondées provoquant d'importants dégâts.

AVANT L'ÉVÉNEMENT

■ JE SUIS CITOYEN, JE ME POSE LES BONNES QUESTIONS

- Ma maison est-elle située à proximité d'un cours d'eau, sur une commune exposée aux pluies intenses méditerranéennes et aux inondations ?
- Il y a-t-il déjà eu des événements passés qui ont sinistré ma commune, mon quartier, ma maison, l'école de mes enfants, mon lieu de travail ? Ces événements pourraient-ils se reproduire ?
- Ma famille est-elle préparée à faire face à une inondation ?
- Quels sont les bons comportements en cas de pluies intenses méditerranéennes et d'inondation ?
- Quels dégâts pourraient subir ma maison, mes biens (voiture, électroménagers) en cas d'événement ?
- Quelles sont les actions possibles pour réduire les conséquences d'une éventuelle inondation ?

■ JE SUIS CITOYEN, JE M'INFORME

- Je connais les 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses méditerranéennes.
- Je me rapproche de la mairie et consulte le Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui indique les risques auxquels ma commune est exposée et les bons réflexes en cas d'inondation.
- Je consulte les données de l'Information Acquéreur Locataire (IAL) disponibles sur le site internet de la préfecture.
- Je consulte le Plan local d'urbanisme (PLU) et le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) s'il existe sur ma commune pour avoir des informations sur le risque d'inondation et les obligations associées.
- Je demande à consulter le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'école de mes enfants.
- J'interroge l'entreprise ou la structure dans laquelle je travaille pour connaître la conduite à tenir en cas d'inondation.
- Je participe aux exercices de crise proposés par ma mairie ou la préfecture.



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables



ROUTE INONDÉE

JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture

JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU
et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité



Invitation

**Gilles MEGIS,
MAIRE DE ROUMOULES
et
le Conseil Municipal
vous invitent**

***le samedi 12 janvier 2019
à 18h30***

**à la salle polyvalente
pour vous présenter leurs vœux**



*Semez
des Pommes de terre*

Tous au travail !

Dès les premiers jours de la guerre, le gouvernement appelle tous ceux qui ne sont pas mobilisés afin d'assurer le ravitaillement. Il est proclamé « Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille »

Les affiches relaient les messages gouvernementaux : le ministère de l'Agriculture diffuse en 1915 une affiche au message impérieux : « Semez des pommes de terre pour les soldats pour la France » ; une autre illustrée la même année par le célèbre Poulbot en faveur du premier emprunt, délivre un message moins impératif : « N'oubliez pas de souscrire...pour la victoire... et pour le retour ! »



*Pour les Soldats
Pour la France*